

Programme en 13 points

Le manifeste donne ensuite en 13 points le programme complet de la C. C. F. :

1. Etablissement d'un ordre économique socialiste pour tirer le plus de rendement possible des ressources naturelles, et la distribution équitable du revenu national.

2. Socialisation de toute la machinerie financière : banque, monnaie, institutions de crédit et d'assurances, afin de rendre praticable le contrôle efficace sur la monnaie, le crédit, les prix et les approvisionnements de tout équipement de production nouveau pour fins sociales désirables.

3. Socialisation des organismes de transport et de communication fédéraux ou municipaux, de la production d'énergie électrique et toutes industries ou services essentiels au bien-être social. Ces organismes et productions socialisées seront sous la direction générale d'une commission formée d'administrateurs compétents libres d'ingérence politique.

4. Garantir au cultivateur l'assurance qu'il gardera sa terre, et l'abolition progressive des dettes du cultivateur suivant les conditions que détermineront les différentes provinces ; assurance contre la mauvaise récolte ; suppression de tout tarif préjudiciable à l'agriculture ; encouragement aux coopératives agricoles de production et aux coopératives de consommation ; élever le barème des prix des produits agricoles en proportion des prix des autres commodités et services ; améliorer le commerce d'exportation des produits de la ferme.

5. Réglementer le commerce extérieur suivant les lignes du programme national, au moyen de Bureaux d'importations et d'exportations.

6. Encourager par les pouvoirs publics les coopératives de production et de consommation.

7. Un code de travail national pour le revenu et le confort maximum de l'ouvrier ; l'assurance contre la maladie, les accidents, la vieillesse et le chômage ; la liberté d'association ; voix délibérante et consultative dans la direction de l'industrie ou de la profession où l'ouvrier est engagé.

8. Organisation publique de l'hygiène, de l'hospitalisation et des services médicaux.

9. Amendements à la constitution canadienne sans violer les droits des minorités de religion ou de race, ou les droits légitimes de l'autonomie des provinces, de façon à donner au gouvernement fédéral des pouvoirs suffisants pour régler les problèmes économiques urgents qui sont essentiellement nationaux dans leur portée ; abolition du Sénat.

10. Politique étrangère pour obtenir la coopération inter-